Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.11.2022 *Version : 01* *Date de révision : 22.11.2022*

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· ***1.1 Identificateur de produit***

· ***Nom du produit : ACTILUB HV 46 N***
· ***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.***
· *Pas d'informations complémentaires disponibles.*
· ***Emploi de la substance / de la préparation :*** *Lubrifiant*

· ***1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :***
· ***Producteur/fournisseur :***
LUBEXCEL
ZI Actipôle
BP 42
F-85170 Bellevigny
Tél : 08 21 74 02 50
Fax : 02 51 47 75 08

· ***1.4 Numéro d'appel d'urgence :***
Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59
(INRSFRANCE)

Belgique - Tél : 32 070/245 245

Suisse : 145

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

· ***2.1 Classification de la substance ou du mélange***

Classification selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP] : *Non classé*

· ***Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement***

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risques particuliers, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

· ***2.2 Eléments d'étiquetage***
· ***Etiquetage selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]***
Phrases EUH : EUH210-Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· ***2.3 Autres dangers :***

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3 : Composition/information sur les composants

· ***3.1 Substances***

Non applicable

· ***3.2 Mélanges***

Nom	***Identificateur de produit***	***%***	***Classification selon le règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]***
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	*(N°CAS.) 64742-65-0* *(N°CE.) 265-169-7* *(N°Index) 649-474 00-6* *(N°REACH) 01-2119467170-45-XXXX*	***20 – 50***	***Asp. Tox. 1, H304***

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

· ***4.1 Description des premiers secours***

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

· ***4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés***

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : *Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.*

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : *Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.*

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgences : *Ventiler la zone de déversement.*

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8. « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : *Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.*

Autres informations : *Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.*

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Equipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire :
Porter des lunettes antiéclaboussures ou écran facial.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des mains
Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	*Liquide*
Couleur :	*jaune clair.*
Odeur :	*Pas disponible*
Seuil olfactif :	*Pas disponible*
Point de fusion :	*Non applicable*
Point de congélation :	*Pas disponible*
Point d'ébullition :	*Pas disponible*
Inflammabilité :	*Pas disponible*
Limites d'explosivité :	*Pas disponible*
Limite inférieure d'explosivité (LIE) :	*Pas disponible*
Limite supérieure d'explosivité (LSE) :	*Pas disponible*
Point d'éclair :	*220 °C*
Température d'auto-inflammation :	*Pas disponible*
Température de décomposition :	*Pas disponible*
pH :	*Pas disponible*

Viscosité, cinématique :	*46 mm²/s*
Solubilité :	*Pas disponible*
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	*Pas disponible*
Pression de vapeur :	*Pas disponible*
Pression de vapeur à 50 °C :	*Pas disponible*
Masse volumique :	*0,86 g/cm³*
Densité relative :	*Pas disponible*
Densité relative de vapeur à 20 °C :	*Pas disponible*
Taille d'une particule :	*Non applicable*
Distribution granulométrique :	*Non applicable*
Forme de particule :	*Non applicable*
Ratio d'aspect d'une particule :	*Non applicable*
État d'agrégation des particules :	*Non applicable*
État d'agglomération des particules :	*Non applicable*
Surface spécifique d'une particule :	*Non applicable*
Empoussiérage des particules :	*Non applicable*

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : *Non classé*

Toxicité aiguë (cutanée) : *Non classé*

Toxicité aiguë (Inhalation) : *Non classé*

Corrosion cutanée/irritation cutanée : *Non classé*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : *Non classé*

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : *Non classé*

Mutagénicité sur les cellules germinales : *Non classé*

Cancérogénicité : *Non classé*

Toxicité pour la reproduction : *Non classé*

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : *Non classé*

ACTILUB HV 46 N	
Viscosité, cinétique	*46 mm²/s*

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : *Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.*

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : *Non classé*

(Aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : *Non classé*

(Chronique)

12.2. Persistance de dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ACTILUB HV 46
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : *Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.*

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

En conformité avec ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : *Non applicable*

N° ONU (IMDG) : *Non applicable*

N° ONU (IATA) : *Non applicable*

N° ONU (ADN) : *Non applicable*

N° ONU (RID) : *Non applicable*

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) :	*Not applicable*
Groupe d'emballage (IMDG) :	*Not applicable*
Groupe d'emballage (IATA) :	*Not applicable*
Groupe d'emballage (ADN) :	*Not applicable*
Groupe d'emballage (RID) :	*Not applicable*

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :	*Non*
Polluant marin :	*Non*
Autres informations :	*Pas d'informations supplémentaires disponibles*

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instructions de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
Code de référence	*Applicable sur*
3.	*ACTILUB HV 46 ; Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic*
28.	*Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic*
3(b)	*Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic*

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes :	
ADN	*Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures*
ADR	*Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route*
ETA	*Estimation de la toxicité aiguë*
DNEL	*Dose dérivée sans effet*
CE50	*Concentration médiane effective*
IATA	*Association internationale du transport aérien*
IMDG	*Code maritime international des marchandises dangereuses*
CL50	*Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)*
LD50	*Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)*
vPvB	*Très persistant et très bioaccumulable*

PBT	*Persistant, bioaccumulable et toxique*
PNEC	*Concentration(s) prédite(s) sans effet*
RID	*Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer*
STP	*Station d'épuration*

Sources des données : *RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.*

Texte intégral des phrases H et EUH :	
Asp. Tox. 1	*Danger par aspiration, catégorie 1*
H304	*Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
EUH210	*Fiche de données de sécurité disponible sur demande.*

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
ERC4	*Use of non-reactive processing aid at industrial site (no inclusion into or onto article)*
ERC7	*Use of functional fluid at industrial site*
PC17	*Fluides hydrauliques*
PC24	*Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage*
PROC9	*Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)*
SU3	*Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels*

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.